

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 5 septembre 2025****Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	21
Ayant donné procuration :	4

Date de la convocation
01/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Norbert Pécot Marie Destaing à Olivier Marlot, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain.

Secrétaire de séance : Olivier Marlot

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-09-064**OBJET : Travaux bâtiment Cassani.**

Le Maire rappelle la délibération du 30 avril 2021 qui prévoyait la réalisation de plusieurs travaux pour le bâtiment Cassani dont la rénovation énergétique des appartements, le remplacement du système de chauffage ainsi que le renouvellement des menuiseries.

Le Maire indique qu'à la suite de la démolition des anciens ateliers, les priorités portent désormais sur la création de garages, la reprise de la charpente, le remplacement des menuiseries ainsi que l'espace ado.

Il est donc nécessaire de voter une nouvelle délibération qui tient compte de ces nouveaux travaux dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous en sachant que d'autres travaux sont en cours d'étude :

Travaux bâtiment Cassani		
Travaux	Montant H.T	Montant T.T.C
Remplacement menuiseries	13 026.76€	15 632 .11€
Fabrication de 4 garages	20 060.00 €	24 072.00€
Reprise charpente	16 050.00€	19 260.00€
Maçonnerie	9 200.00€	9 200.00€
Total	58 336.76€	68 164.11€

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Donnent pouvoir au Maire pour valider les devis ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20250905-2025_09_064-DE

